



CHARTRE DU BÉNÉVOLE WELCOME Association d'hébergement pour l'accueil des exilés

Nos missions

Welcome Rouen Métropole est une association loi de 1901, créée en 2015, qui a pour objet l'hébergement temporaire et gratuit de personnes exilées en attente d'une solution institutionnelle.

Cette hospitalité est au cœur de l'activité de Welcome. Elle privilégie la rencontre entre les personnes accueillantes et accueillies, et veille à maintenir la personne accueillie autonome et responsable.

L'association organise cet accueil : elle propose des règles et les fait respecter afin de protéger à la fois les personnes accueillies et celles qui les hébergent ou les accompagnent.

L'accueil est inconditionnel : toute personne exilée pouvant à priori être orientée vers l'association quelle que soit son origine géographique, son appartenance religieuse ou politique.

L'accueil est temporaire : il est clairement défini dès le départ.

L'hébergement se fait en coopération : avec les autres acteurs et associations qui accompagnent les personnes exilées.

Afin que cet accueil soit une étape réussie, l'association s'appuie sur son réseau de bénévoles.

Nos valeurs

L'engagement à Welcome est un acte de solidarité citoyenne. Il s'effectue en partenariat avec les autres associations qui aident tous les exilés, dont les demandeurs d'asile.

L'accueil de l'étranger se fait dans le respect de son parcours et de son histoire. Chacun doit rester pleinement responsable, maître de son parcours de vie et de ses choix personnels.

Si l'hébergement est notre priorité, l'accompagnement est souvent nécessaire. Il privilégie le développement de l'autonomie à l'assistanat.

Nous sommes conscients de nos limites. Nous souhaitons amener une aide dans un esprit fraternel, solidaire, bienveillant, avec humilité et discernement.

Nous sommes aussi conscients de la dissymétrie de la relation et nous nous efforçons de trouver la juste distance.

Nous nous attachons à faire valoir le droit des personnes accompagnées tant dans des actes de médiation au quotidien que dans des prises de position inter-associatives.

La recherche du consensus dans l'association, se fait par l'écoute des avis divergents, la bienveillance, dans le respect de nos valeurs partagées.

Être bénévole à Welcome, c'est adhérer à l'association pour réaliser les objectifs communs.

Le bénévole par son adhésion s'engage alors à respecter les valeurs, la charte, et le règlement intérieur.

Quand vous vous engagez, l'association s'engage aussi.

L'association s'engage à :

Être transparente sur ses valeurs, ses missions, son organisation et son fonctionnement.

Définir les besoins en bénévolat nécessaires aux activités et projets de l'association, et coordonner les actions.

Accueillir et considérer le bénévole comme un partenaire à part entière quel que soit son niveau d'engagement.

Confier au bénévole des actions qui correspondent à ses motivations, compétences, et à sa disponibilité.

Faciliter les rencontres entre les bénévoles engagés dans les différentes activités.

Assurer l'accompagnement des bénévoles et être à l'écoute de leurs propositions.

Informier régulièrement les bénévoles sur les activités, le contexte général sur la situation des migrants, et les temps de formation ou d'information possibles.

Garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

Prendre en charge les frais engagés pour le compte de l'association et préalablement autorisés par la collégiale.

Le bénévole s'engage à :

Accepter les accueillis dans leurs diversités, leurs convictions, et leurs choix personnels.

Coopérer dans la complémentarité, dans un esprit de respect et compréhension mutuelle avec les autres bénévoles.

Assurer les actions dans lesquelles il s'est inscrit au sein du collectif.

Veiller dans chaque action à favoriser le retour à l'autonomie des personnes vulnérables que nous accueillons.

Faire vivre concrètement les orientations et les décisions collectives prises dans le cadre du fonctionnement associatif.

Faire preuve de discrétion, à respecter l'intimité des personnes, et à éviter la divulgation de données personnelles.

Ne s'engager au nom de l'association qu'après avoir été mandaté.

À s'inscrire dans la dynamique du fonctionnement collectif.

S'appuyer sur le collectif pour traiter les urgences et les situations lourdes, afin de se protéger.